

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes
publics

Circulaire du **14 SEP. 2017**

Déclaration de stock de vins : date limite de dépôt

NOR : CPAD1725921C

Le ministre de l'action et des comptes publics,

En raison de l'indisponibilité de la téléprocédure permettant aux opérateurs de déposer leur déclaration de stock en ligne avant la date du 10 septembre minuit prévue par l'article 16 du règlement (CE) n° 436/2009 du 26 mai 2009, celle-ci est reportée au 15 septembre 2017 à 12 heures.

Les services de FranceAgriMer sont informés de ce report. /

Le directeur général des douanes
et droits indirects



Rodolphe GINTZ

